

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.03.26

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

OBJET :
ATTRIBUTION DE
DEUX SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS
GERANT LES
JARDINS PARTAGES
DE LA COMMUNE
POUR L'ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Deux jardins partagés ont été respectivement aménagés par les associations Roc Fleuri (depuis 2019) et Bouc en transition (depuis 2023). Ces projets sont initiés dans le cadre du label « Ville-nature ». Cette appellation est attribuée aux villes qui mettent en œuvre une démarche pour restaurer et renforcer la biodiversité sur leur territoire.

Espace intermédiaire entre jardins publics et jardins privés, les jardins partagés s'implantent sur des terrains publics ou privés et sont gérés par les habitants du quartier, sans distinction de propriété. S'ils permettent l'accès à la pratique du jardinage pour le plus grand nombre, le jardin et le jardinage sont également de formidables outils de développement social car ils concernent tous les publics : enfants, parents et grands-parents.

Les jardins partagés sont aussi des lieux pratiques d'éducation à l'environnement permettant d'aborder la gestion des déchets, la gestion économe de l'eau, le respect et l'embellissement des espaces extérieurs.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_26-DE

S²LO

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune accompagne donc ce programme de plantation et de gestion de jardiniers bénévoles la cultivent ensemble

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20240701-24_03_26-DE

En conséquence, il est proposé d'attribuer aux associations précitées une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ chacune. Cette somme leur permettra d'acheter du matériel de jardinage, des plants, du terreau et tout autre matériel indispensable à cette activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 20 juin 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ATTRIBUE aux associations précitées une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ chacune. Cette somme leur permettra d'acheter du matériel de jardinage, des plants, du terreau et tout autre matériel indispensable à cette activité.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 04/07/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.